

J46  
A

**Administration communale de Bourscheid**

**L-9140 Bourscheid**

Tél. 99 03 57-1 - Fax 90 80 50

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
DE BOURSCHEID**

**Séance publique du 14 décembre 2009**

Date de l'annonce publique : 04 décembre 2009

Date de la convocation des conseillers: 04 décembre 2009

Début de la séance : 14.00 hrs      fin de la séance 18.00 hrs

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre,  
Mme Peters-Lucas Alice, M Junker Raymond, échevins,  
MM., M. Agnes Marcel, Baulisch Raymond, Jaas Nico, Mathay Tom, Rodenbour  
Marc, conseillers.

M. Robert Simon, secrétaire communal.

Absents excusés : Néant

**Point de l'ordre du jour : 6b)**

**OBJET : Nouvelle fixation du prix de l'eau potable**

**Réf : Comm.District:**

**Min. Intérieur:**

**Le conseil communal,**

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée ;

Vu le règlement communal sur les conduites d'eau, dont l'article 23 porte sur la fixation du prix de l'eau potable ;

Revu sa délibération du 12 décembre 2008, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 14 mai 2009, portant fixation du prix de l'eau à 2,00 € hors TVA, resp. 2,06 €/m<sup>3</sup>, 3 % TVA compris;

Vu les directives législatives relatives au prix de l'eau potable et le prix de revient toujours croissant de l'eau ;

Considérant qu'il y a lieu de majorer progressivement le prix de l'eau pour l'adapter au coût réel courant 2010 suivant la nouvelle législation ;

Vu la circulaire de la part de la DEA informant de la hausse du prix de l'eau à 2,36.- € à partir du 01.01.2010 ;

Vu la proposition du collège échevinal de majorer le prix de 1,00 € à 3,00 €/m<sup>3</sup> hors TVA à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2010 ;

Clo  
cu  
C12

J47  
A

Attendu que l'impact financier de la hausse du prix de vente de l'eau potable sur les recettes budgétaires peut être évaluée à  $(120.000 \text{ m}^3 \times 1,00 \text{ €}) = 120'000 \text{ €}$  ;

arrête à l'unanimité des voix :

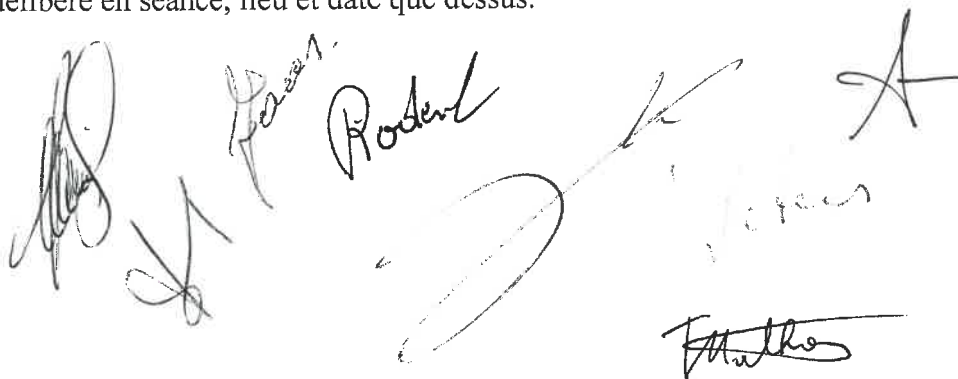
**Article 1er** : Le prix de vente de l'eau potable consommée par un abonné à la conduite d'eau sur le territoire de la commune de Bourscheid à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2010 est fixé à

3,00 € (trois euros) par m<sup>3</sup>.

Prix TVA comprise (taux super-réduit de 3%) = 3,09 €/m<sup>3</sup>

**Article 2** : La présente remplace sa délibération du 12 décembre 2008.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date que dessus.



A collection of handwritten signatures in black ink, including names like 'Rodent', 'Fischer', and 'Muller', along with several abstract scribbles and a large star-like mark.